

1

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

AUGMENTE

VOTRE CHANCE DE RÉUSSITE À L'EXAMEN

75% POUR L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ
CONTRE 53% POUR LA FILIÈRE CLASSIQUE.



LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE
PEUT VOUS PERMETTRE

DE RÉDUIRE LE COÛT DE VOTRE FORMATION

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE EST EN MOYENNE
MOINS ONÉREUSE QUE LA FILIÈRE CLASSIQUE.

2

3

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

**DIMINUE VOS RISQUES
D'ACCIDENT**

LES JEUNES CONDUCTEURS ISSUS DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE
ONT MOINS D'ACCIDENTS QUE CEUX ISSUS DE LA FILIÈRE CLASSIQUE.



LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

PEUT RÉDUIRE LE PRIX

DE NOMBREUSES COMPAGNIES D'ASSURANCES
PROPOSENT DES PREMIERS CONTRATS
JEUNES CONDUCTEURS À DES TARIFS AVANTAGEUX. **DE VOTRE
ASSURANCE**

4

5

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

**PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE
LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS**

UNIQUEMENT DANS LE CAS DE L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE,
LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS EST DE 2 ANS AU LIEU DE 3 ANS.

CONDUITE
ACCOMPAGNÉE

DE LA

AVANTAGES

GRANDS

LES

**N'OUBLIEZ PAS!
PENDANT LA FORMATION**

- Vous ne pouvez pas conduire en dehors des frontières nationales.
- Vous devez respecter toutes les règles du code de la route et les limitations de vitesse.

Découvrez la newsletter



C'est PERMIS
le programme qui sauve
mes points et ma vie

Deux ans de conseils et de bons plans pour vous accompagner
dans vos premiers kilomètres.

Pour vous inscrire, scannez ce QR code :



En savoir plus?
securite-routiere.gouv.fr



twitter.com/routeplussure



SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer
Délégation à la sécurité routière
Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08

**AVEC LA CONDUITE
ACCOMPAGNÉE**

**MON PERMIS
DÉMARRE BIEN**



DSR - Mars 2024 - DEP202325 - Les informations mentionnées dans ce document sont données à titre indicatif - Impression DILA

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

AVEC LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

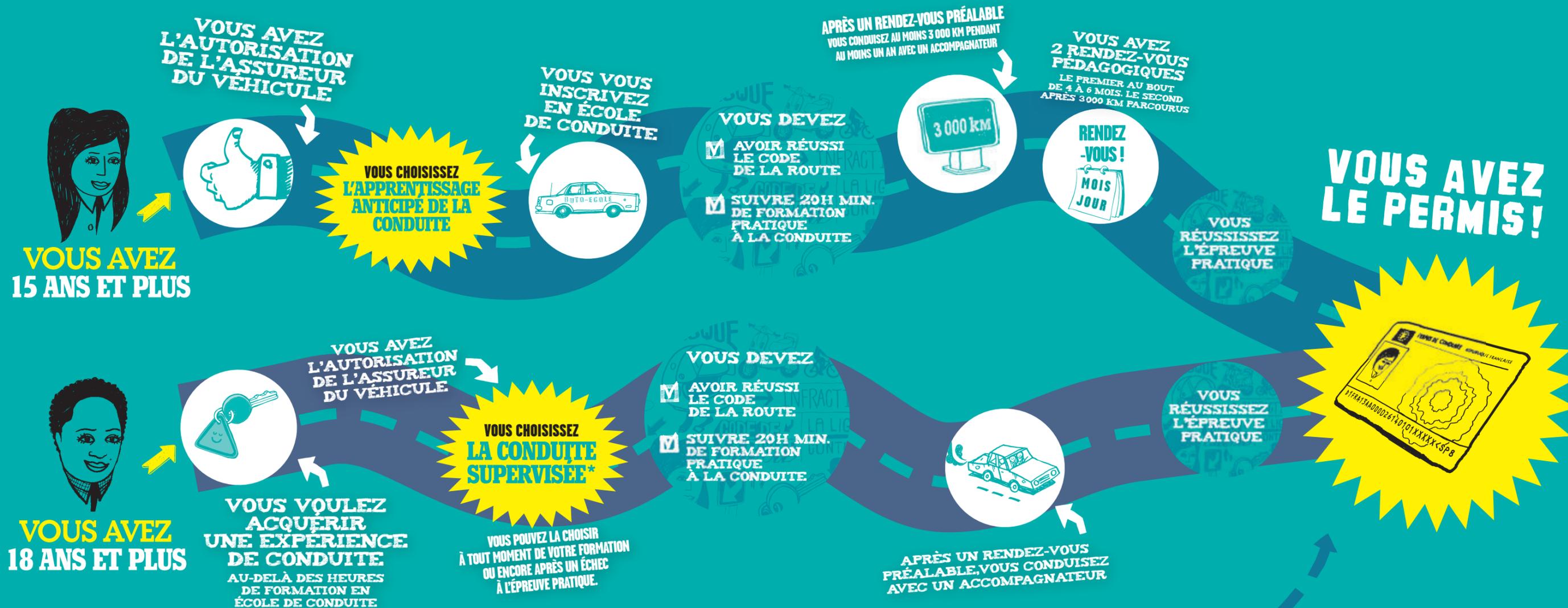
MON PERMIS DÉMARRE BIEN

Choisissez l'une des 3 formules de conduite accompagnée qui vous convient (apprentissage anticipé de la conduite, conduite supervisée ou conduite encadrée) et mettez toutes les chances de votre côté pour décrocher le permis.

LES ACCOMPAGNATEURS

Vous pouvez choisir d'en avoir plusieurs

- Ils doivent être titulaires du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs.
- Ils doivent avoir l'accord de leur assureur.
- Ils peuvent être extérieurs à la famille.



VOUS AVEZ 16 ANS ET PLUS ET VOUS PRÉPAREZ UN DIPLÔME PROFESSIONNEL MENANT AUX MÉTIERS DE LA ROUTE : vous choisissez la CONDUITE ENCADRÉE.

Vous devez réussir le code de la route et l'épreuve pratique du permis B dans le cadre de votre formation professionnelle. Avec l'autorisation de l'assureur, vous pouvez conduire avec un accompagnateur pendant toute la durée de vos études. Au cours de cette période, vous devez participer à un rendez-vous pédagogique. Dès l'obtention de votre diplôme et sous réserve d'avoir 17 ans, vous obtenez le permis.

* À la date d'impression de ce document, la conduite supervisée n'est pas encore ouverte aux personnes de moins de 18 ans.

